

## MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS PROVINCE DE QUÉBEC

## **AVIS PUBLIC**

Est donné par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité, que le conseil a adopté le *Règlement nº 684-2023-C modifiant le règlement nº 684 concernant la tarification des services municipaux* lors de l'assemblée du 12 septembre 2023.

Le règlement a pour objet de modifier l'annexe « F » du règlement 684 en vigueur afin de déterminer les prix des activités de loisirs offertes par la Municipalité pour l'automne 2023.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 2050, rue Ernest-Camiré, Saint-Denis-de-Brompton ou sur le site internet de la Municipalité au lien suivant : <a href="https://www.sddb.ca/">https://www.sddb.ca/</a>.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON CE 12 SEPTEMBRE 2023

Me Valérie Manseau

Greffière et greffière-trésorière adjointe